## Jardins collectifs, ces nouveaux communs? Cas de la cité 20 août 1955 (Constantine, Algérie)

## Nassima Baziz\*1

<sup>1</sup>Laboratoire architecture et environnement (LAE) – École polytechnique d'architecture et d'environnement, route de Beaulieu, El-Harrach. BPN 177, 16200 Alger, Algérie

## Résumé

En réponse à la crise de logement qu'a connu l'Algérie au cours des années 70, le pays a ouvert sur son territoire de nombreux chantiers de logements, l'option retenue est celle de l'industrialisation lourde du logement collectif. Constantine, troisième ville du pays souffre, en plus de cette crise, de plusieurs vagues d'exode rural et d'un flux migratoire important, qui vont venir accentuer le déficit en logements et pousser les autorités à doter la ville de nombreux quartiers. Ces quartiers "planifiés ", auront une typologie de grands ensembles normalisés, à l'image de ceux du 20 août 1955, du 5 juillet 1962 ou encore de Fadhila Saâdane, c'est-à-dire des cités construites en banlieue, majoritairement livrées sous équipées et présentant le même aspect uniforme et monotone.

Le quartier de la cité du 20 août 1955, qui nous intéresse particulièrement dans cette communication, totalise plus d'un millier de logements, éparpillés sur un terrain à forte pente. Le site escarpé impose la réalisation de plusieurs plateformes, aptes à porter les immeubles par petits groupes, qui engendrent bon nombre d'espaces interstitiels longtemps restés vacants. Seulement, ces dix dernières années, ces poches vont être réinvesties par les habitants pour prendre de nouvelles fonctions, ils servent le plus souvent de jardins. Dès lors, dans cette cité apparaissent deux typologies de jardins : un premier type " officiel ", aménagé par les administrations concernées pour servir au verdissement et à l'embellissement de la cité, puis un second type " spontané ", aménagé et fréquenté par les riverains pour constituer des espaces verts qui s'apparentent davantage à des jardins collectifs. Ces initiatives auraient pu être vues comme du jardinage, si leurs répercussions n'allaient pas au-delà pour s'inscrire dans un projet communautaire qui revendique une multifonctionnalité des fonctions et des usages.

Cette communication portera sur, d'une part, les usages et pratiques de ces friches urbaines ainsi que leur participation à la vie communautaire, et d'autre part, sur leurs relations avec les institutions concernées. Ainsi, sur la base d'une étude portant sur 3 jardins collectifs de la cité du 20 août 1955, nous proposons d'analyser l'investissement de ces interstices nouvellement réappropriés, en explorant le statut juridique de ces friches ainsi que les rapports engendrés entre les différents acteurs impliqués. Cela se fera à travers une série d'entretiens semi directifs menés auprès des acteurs concernés. Ensuite, c'est autour de l'apport de ces jardins à la vie communautaire du quartier d'être abordé, à travers l'analyse des usages et pratiques qui s'y déroulent ainsi que leur ouverture au reste du voisinage. Nous nous interrogerons ainsi sur la volonté —ou non, de créer des lieux partagés par tous ou pour tous, des sortes de lieux communs.

<sup>\*</sup>Intervenant

 $\textbf{Mots-Cl\'es:} \ \ \text{Friches, jardins collectifs, cit\'e, communs, acteurs}$